

Le 15 octobre 2020

Organisations de la Société civile Burundaise

Transmis Copie pour Information à

Monsieur Antonio Guterres, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies

Monsieur Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union Africaine

Aux Chefs d'Etat de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) :

- S.E Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, Président en exercice de la CIRGL.
- S.E João Lourenço, Président de la République d'Angola ;
- S.E Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi ;
- S.E Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya ;
- S.E Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda ;
- S.E Faustin-Archange Touadéra, Président de la République Centrafricaine ;
- S.E Félix Tshisekedi, Président de la République Démocratique du Congo ;
- S.E Paul Kagame, Président de la République du Rwanda ;
- S.E Abdel Fattah Abdelrahmane al-Burhan, Président de la République du Soudan ;
- S.E Salva Kiir, Président de la République du Sud Soudan ;
- S.E John Pombe Magufuli, Président de la République Unie de Tanzanie ;
- S.E Edgar Lungu, Président de la République de Zambie.

Objet : Implication effective de la CIRGL dans la résolution pacifique de la crise burundaise

Excellences Messieurs les Présidents de la République,

Le Burundi est plongé dans une situation de crise profonde depuis la crise d'avril 2015 consécutive à la violation de l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation du 28 août 2000 qui était le socle de la démocratie et qui avait été parrainé par la Communauté Internationale. De nombreux Burundais sont morts, d'autres sont portés disparus, d'autres encore ont été maltraités, torturés, violés, les prisons du pays sont bondées et plus de quatre cent mille burundais ont dû prendre le chemin de l'exil.

Ces violations massives des droits de l'homme dont les crimes internationaux ont justifié l'ouverture d'une enquête sur le Burundi par la Cour Pénale Internationale (CPI) le 25 octobre 2017. C'est également pour les mêmes raisons de violations incessantes des droits de l'homme que le mandat de la Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi, créée par la Résolution 33/24 du Conseil des droits de l'homme en septembre 2016, a été prolongée d'une année le 07 octobre 2020.

Depuis le déclenchement de cette crise, toutes les forces politiques et civiles réclament le dialogue inclusif afin de trouver une solution durable à cette crise qui ne fait pas honneur au Burundi et à l'Afrique. Face au refus obstiné du leadership du parti au pouvoir, enfermé dans une vision idéologique sectaire, de dialoguer, des burundais sont tentés régulièrement, de manière récurrente et périodique, d'emprunter la douloureuse voie armée des rebellions du passé pour réclamer leurs droits et le respect fondamental du droit à la vie.

L'interception récente des éléments d'un groupe armé fuyant les forces de sécurité burundaises et égarés en territoire rwandais est la récente illustration de ce phénomène persistant et qui pourrait malheureusement s'amplifier si le verrouillage de l'espace politique et la répression de l'opposition, restent érigés en mode de gouvernance. La récente arrestation et détention arbitraire de l'ex-député Fabien Banciryano qui défraie la chronique illustre ce climat délétère. Face aux souffrances et fractures générées par cette crise, la raison commande d'emprunter les chemins de l'écoute, de l'apaisement et du dialogue pour rouvrir les portes de la réconciliation, de la justice et de la construction d'un projet commun.

Excellences Messieurs les Présidents,

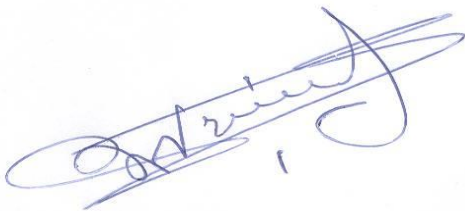
Au nom de toutes les victimes, nous vous prions de bien vouloir user de votre prestige et de votre pouvoir pour aider notre pays à retrouver le chemin du dialogue et de la résolution négociée de cette interminable crise qui, si elle n'est pas jugulée par la voie politique, risque un jour de basculer dans l'horreur absolue.

Aujourd'hui plus que jamais s'impose dans notre pays la nécessité de réunir tous les acteurs majeurs autour d'une table et d'engager des réformes politiques nécessaires au retour à la stabilité, à la paix sociale et au développement inclusif.

Votre autorité morale et politique régionale se justifie par le rôle que vous avez joué dans l'accompagnement du processus de paix qui a abouti à la signature de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi dont vous êtes garants.

Au nom des Organisations signataires

Me Vital Nshimirimana



Délégué Général de FORSC (forscburundi@gmail.com)

Les organisations signataires :

1. Action des Chrétiens pour l'Abolition de la torture (ACAT-Burundi)

2. Association Burundaise pour la protection des Droits Humains et des personnes Détenues (APRODH)
3. Association Burundaise des Journalistes en Exil (ABJE)
4. Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH)
5. Coalition burundaise pour la Cour pénale internationale (CB-CPI)
6. Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral (COSOME)
7. Collectif des Avocats des Victimes des crimes de droit international commis au Burundi (CAVIB)
8. Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE)
9. Forum pour le Renforcement de la Société civile (FORSC)
10. Ligue Iteka
11. Réseau des Citoyens Probes (RCP)
12. SOS Torture Burundi
13. Tournons la page Burundi (TLP-Burundi)
14. Union Burundaise des Journalistes (UBJ).
15. Observatoire de la Presse au Burundi (OPB).